

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH BANK publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025 qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Fethi SAIDI (CFA, CWG et CNW) et Mr. Abdellatif ABBES (UAT, PROAUDIT et FINACO).

**BH BANK**  
**BILAN CONSOLIDÉ**  
**Arrêté au 31 Décembre 2025**  
(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité	
<b>Actifs</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	465 591	157 617	157 617
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	152 099	154 339	154 339
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 587 880	10 849 025	10 849 025
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	432 342	396 865	370 610
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 923 210	3 296 608	3 322 863
AC5B	Titres mis en équivalence	5	20 460	15 295	15 295
AC6	Valeurs immobilisées	6	186 598	173 961	173 961
AC7	Autres actifs	7	548 022	396 481	396 481
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	-	-
AC9	Impôt différé Actif		30 199	30 852	30 852
<b>Total des actifs</b>			<b>16 346 401</b>	<b>15 471 043</b>	<b>15 471 043</b>
<b>Passifs</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 064 197	2 361 003	2 361 003
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	9 849 116	8 842 879	8 842 879
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 688 447	1 762 353	1 762 353
PA5	Autres passifs	11	825 245	667 465	667 465
PA6	Impôt différé Passif		21 798	20 910	20 910
<b>Total des passifs</b>			<b>14 448 803</b>	<b>13 654 610</b>	<b>13 654 610</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>			<b>259 342</b>	<b>205 344</b>	<b>205 344</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 357 399	1 302 061	1 302 061
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		42 857	71 028	71 028
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>12</b>	<b>1 638 256</b>	<b>1 611 089</b>	<b>1 611 089</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>16 346 401</b>	<b>15 471 043</b>	<b>15 471 043</b>

**BH BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**  
**Arrêté au 31 Décembre 2025**  
(Unité en mille dinars)

Notes      **31/12/2025**      31/12/2024

## Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>13</b>	548 834	736 683
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		14 323	15 747
	B- En faveur de la clientèle		534 511	720 936
HB2	Crédits documentaires		278 960	251 888
HB3	Actifs donnés en garantie		1 960 125	1 292 490
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 787 919</b>	<b>2 281 061</b>

## Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	<b>13</b>	1 068 603	792 853
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 068 603	792 853
HB5	Engagements sur titres		28 100	5 250
	A- Participations non libérées		28 100	5 250
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>1 096 703</b>	<b>798 103</b>

## Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	<b>14</b>	65 213	7 864
HB7	Garanties reçues	<b>15</b>	3 736 728	3 715 016
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		69 106	153 383
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 667 622	3 561 634
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>3 801 941</b>	<b>3 722 880</b>

**BH BANK**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ**  
Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025  
(Unité en mille dinars)

	Notes	2025	2024 publié	2024 retraité	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 007 419	1 118 695	1 075 655
PR2	Commissions (en produits)	17	339 435	339 392	339 392
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	70 717	64 796	62 338
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	290 136	202 709	205 167
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 707 707</b>	<b>1 725 592</b>	<b>1 682 552</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(749 167)	(734 900)	(734 900)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances		(171 664)	(134 772)	(134 772)
CH2	Commissions encourues		(16 050)	(15 243)	(15 243)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(936 881)</b>	<b>(884 915)</b>	<b>(884 915)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>770 826</b>	<b>840 677</b>	<b>797 637</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(362 020)	(390 114)	(344 701)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(1 960)	(5 926)	(5 926)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 499	15 488	13 115
CH6	Frais de personnel		(211 430)	(191 259)	(191 259)
CH7	Charges générales d'exploitation		(105 634)	(102 397)	(102 397)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 373)	(23 152)	(23 152)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>81 908</b>	<b>143 317</b>	<b>143 317</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(8 412)	(3 957)	(3 957)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	5 059	1 383	1 383
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(15 731)	(46 307)	(46 307)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>62 824</b>	<b>94 436</b>	<b>94 436</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(2 703)	(8 712)	(8 712)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(17 264)	(14 696)	(14 696)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>42 857</b>	<b>71 028</b>	<b>71 028</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-		
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>42 857</b>	<b>71 028</b>	<b>71 028</b>

**BH BANK**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ**  
**Période allant de 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2025**  
(Unité en mille dinars)

Notes	2025	2024 publié	2024 retraité
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 367 756	1 455 579	1 453 121
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(933 596)	(877 621)	(877 621)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(22 738)	88 665	88 665
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(686 250)	720 426	720 426
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(219 501)	(759 836)	(759 836)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	1 006 675	211 709	211 709
Titres de placement	9 213	(10 583)	(10 583)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(303 945)	(386 641)	(386 641)
Sommes reçues des débiteurs divers	(15 138)	10 388	10 388
Impôt sur les bénéfices	25 335	(59 872)	(59 872)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>227 811</b>	<b>392 214</b>	<b>389 756</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	290 136	202 709	205 167
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(578 052)	(612 084)	(612 084)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(33 089)	(11 467)	(11 467)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(321 005)</b>	<b>(420 842)</b>	<b>(418 384)</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	(117 834)	211 222	211 222
Augmentation / diminution des ressources spéciales	43 926	53 174	53 174
Dividendes versés	2 047	(59 360)	(59 360)
Autres flux de financement	(57 012)	(230 446)	(230 446)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>(128 873)</b>	<b>(25 410)</b>	<b>(25 410)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 697	25 055	25 055
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(198 370)</b>	<b>(28 983)</b>	<b>(28 983)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(229 801)</b>	<b>(200 818)</b>	<b>(200 818)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(428 171)</b>	<b>(229 801)</b>	<b>(229 801)</b>

---

## BH BANK

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 Décembre 2025

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

### 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

### 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

#### 2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

#### 2.2- Règles d'évaluation des engagements

##### Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2025, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

##### Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses

## Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2025, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 8 948 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

### **2.3 - Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### **2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

\*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

\*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **2.5. Impôts sur le résultat**

### **• Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

### **• Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### **• Fiscalité différée**

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH Bank est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH Bank est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

## 2.6 Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## 2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 10 entités au 31/12/2025 :

- 9 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2025	2024		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	25,79	23,88	Mise en équivalence	France
BH INVEST	62,32	62,32	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	8,73	10,66	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,18	34,18	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,13	53,13	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,55	58,55	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,93	77,93	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,82	57,82	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	9,01	15,25	Intégration Globale	Tunisie

Il est à signaler que la filiale STIMEC a été exclue du périmètre de consolidation suite au jugement N° 1031 rendu en date du 19/06/2025 par le tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des règlements judiciaires) prononçant la cessation de paiement, l'impossibilité de son redressement et par conséquent sa cession à un tiers.

## **Méthodes de consolidation**

### ***Sociétés consolidées par intégration globale***

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

### ***Sociétés mises en équivalence***

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

## Règles de consolidation

### *- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

#### *Coût d'acquisition des titres*

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

#### *Ecart d'acquisition*

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

#### *Ecart d'évaluation*

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

### *-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

### *-Opérations réciproques*

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### 3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2024

	31/12/2024 publié	(1)	(2)	(3)	(4)	31/12/2024 retraité
PR01	1 118 695	-45 413	2 373			1 075 655
PR05/CH04	-390 114	45 413				-344 701
PR07	15 488		-2 373			13 115
AC04	396 865			-26 255		370 610
AC05	3 296 608			26 255		3 322 863
PR03/CH03	64 796				-2 458	62 338
PR04	202 709				2 458	205 167

- (1) Reclassement des reprises des agios réservés sur créances radiées vers reprise de provisions et résultat de correction de valeur (PR05)
- (2) Reclassement des intérêts récupérés sur résiliation négative des comptes d'épargne logement vers les intérêts et revenus assimilés (PR01)
- (3) Reclassement des BTA placement et emprunts obligataires vers les titres d'investissement (AC05)
- (4) Reclassement des dividendes et produits assimilés sur titres placement vers les intérêts et revenus des titres d'investissement (AC05)

### 4-Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### 4.1-ACTIFS

##### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2025	31/12/2024
Caisse en dinars	54 949	44 567
Caisse en devises	(289)	2 637
Change manuel	7 356	4 063
Avoirs chez la BCT en dinars	52 316	45 020
Avoirs chez la BCT en devises	12 161	20 504
Prêts à la BCT	340 733	42 314
Créances rattachées	21	3
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	665	830
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(2 607)
<b>Total</b>	<b>465 591</b>	<b>157 617</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions pour dépréciation	(2 607)	-	-	(2 607)
<b>Total des provisions</b>	<b>(2 607)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 607)</b>

## Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts interbancaires	92 401	102 023
Organismes financiers spécialisés	35 368	39 896
Comptes ordinaires banques	26 152	14 232
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	10
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(1 822)	(1 822)
<b>Total</b>	<b>152 099</b>	<b>154 339</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 822)	-	-	(1 822)
<b>Total des provisions</b>	<b>(1 822)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 822)</b>

## Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2025, les créances sur la clientèle totalisent 10 587 880 mille dinars contre 10 849 025 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Encours à la clientèle	9 035 050	9 922 886
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	780 143	392 972
Créances contentieuses	1 378 328	1 298 239
Échéances à recouvrer en principal	1 670 250	1 288 105
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	61 383	64 459
Intérêts perçus d'avance	(69 115)	(71 617)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>12 856 034</b>	<b>12 895 039</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 361 067)	(1 220 322)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(326 389)	(282 777)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(155 493)	(160 820)
Intérêts et autres produits réservés	(425 205)	(382 095)
<b>Total Net</b>	<b>10 587 880</b>	<b>10 849 025</b>

Au 31/12/2025, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 870 329 mille dinars contre 12 895 039 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Compte courant débiteur	1 052 929	1 017 674	35 255
Crédits commerciaux et industriels	7 356 050	7 389 012	(32 962)
Immobilier promoteur	592 450	717 760	(125 310)
Immobilier acquéreur contractuel	734 929	756 528	(21 599)
Immobilier acquéreur ressources propres	599 397	602 774	(3 377)
Autres concours à la clientèle	139 834	145 333	(5 499)
Crédits sur ressources spéciales	706 874	670 393	36 481
Autres	1 687 866	1 595 565	92 301
<b>Total des créances brutes</b>	<b>12 870 329</b>	<b>12 895 039</b>	<b>(24 710)</b>

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2025	Agios Réserves 31/12/2024	Variation
Compte courant débiteur	(181 710)	(154 627)	(27 083)
Crédits commerciaux et industriels	(130 460)	(125 152)	(5 308)
Immobilier promoteur	(92 149)	(81 138)	(11 011)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 822)	(1 893)	71
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 961)	(15 431)	470
Autres	(4 103)	(3 854)	(249)
<b>Total General</b>	<b>(425 205)</b>	<b>(382 095)</b>	<b>(43 110)</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2025, le portefeuille titre commercial totalise 432 342 mille dinars contre 370 610 mille dinars au 31/12/2024 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	25 892	116 836	33 836
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	56 388	63 666	61 299
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	81 010	44 837	22 015
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	Coté	78 600	-	83 000
Autres titres de placement	Coté	192 219	172 598	172 598
<b>Total 1</b>		<b>434 109</b>	<b>397 937</b>	<b>372 748</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		1 392	1 515	1 515
Créances rattachées aux titres de placement		(1 819)	1 664	(2 214)
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	(2 812)	-
Provisions sur titres de placements		(1 340)	(1 439)	(1 439)
<b>Total 2</b>		<b>(1 767)</b>	<b>(1 072)</b>	<b>(2 138)</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>432 342</b>	<b>396 865</b>	<b>370 610</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2024	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2025
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	116 836	4 985	(12 929)	(83 000)	25 892
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 666	(4 911)	-	(2 367)	56 388
Titres de placement émis par des établissements de crédit	44 837	583 111	(524 116)	(22 822)	81 010
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	-	28 600	(33 000)	83 000	78 600
Autres titres de placement	172 598	54 938	(35 317)	-	192 219
<b>Total</b>	<b>397 937</b>	<b>666 723</b>	<b>(605 362)</b>	<b>(25 189)</b>	<b>434 109</b>

## Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 923 210 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 3 322 863 mille dinars au 31 décembre 2024.

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Titres de participations	363 037	353 271	353 271
Autres créances rattachées	909	1 101	1 101
Fonds à capital risque	308 477	328 865	328 865
Bons de trésor	2 240 701	1 637 741	1 637 741
Emprunts obligataires - titres d'investissement	16 842	-	22 822
Créances rattachées sur BTA	173 540	121 260	121 260
Emprunts nationaux - titres d'investissement	894 500	924 500	926 867
Créances rattachées aux titres d'investissement	35 636	36 717	37 783
Provisions pour dépréciation des participations	(45 085)	(42 828)	(42 828)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(65 347)	(64 019)	(64 019)
<b>Total Net</b>	<b>3 923 210</b>	<b>3 296 608</b>	<b>3 322 863</b>

## Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	51 032	45 664
Immobilisations corporelles d'exploitation	268 629	259 173
Immobilisations corporelles hors exploitation	34 215	31 021
Immobilisations corporelles en cours	99 008	89 399
Amortissements des immobilisations incorporelles	(42 206)	(37 783)
Amortissements des immobilisations corporelles	(223 830)	(213 013)
Provisions pour dépréciation des participations	(250)	(500)
<b>Total Net</b>	<b>186 598</b>	<b>173 961</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	Linéaire
Matériel de sécurité	15%	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Outillage mobile	15%	Linéaire
Mobilier de bureau	20%	Linéaire
Matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agencements et aménagements	20%	Linéaire
Installations	5% et 10%	Linéaire
Logiciels informatiques	33%	Linéaire

## Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 548 022 mille dinars contre 396 481 mille dinars au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Avances au personnel	35 234	27 839
Prêts au personnel	35 575	36 190
Etat et collectivités locales	40 910	83 647
Débiteurs divers	431 227	243 326
Charges reportées	5 076	5 479
<b>Total Net</b>	<b>548 022</b>	<b>396 481</b>

## 4.2- PASSIFS

### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 2 064 197 mille dinars contre 2 361 003 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	779 000	1 614 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	998 500	621 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	246 630	92 706
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	15 094	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	2 107
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	6 076	7 092
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	3	29
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	18 894	24 069
<b>Total</b>	<b>2 064 197</b>	<b>2 361 003</b>

### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 9 849 116 mille dinars contre 8 842 879 mille dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	2 879 951	2 663 942
Dettes rattachées	11 540	9 215
Comptes d'épargne	4 180 363	3 904 958
Comptes à échéance	1 496 328	1 270 095
Bons à échéance et valeurs assimilées	960 725	731 078
Dettes rattachées	52 787	50 693
Charges constatées d'avance	(18 333)	(13 476)
Autres sommes dues	285 755	226 374
<b>Total</b>	<b>9 849 116</b>	<b>8 842 879</b>

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Dépôts a vue</b>	<b>2 891 491</b>	<b>2 673 157</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	2 159 703	1 912 892
Comptes ordinaires en dinars convertibles	51 357	56 352
Comptes ordinaires en devises	668 891	694 698
Dettes rattachées	11 540	9 215
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>4 180 363</b>	<b>3 904 958</b>
Comptes d'épargne logement	777 251	789 772
Comptes d'épargne logement EL JADID	327 206	333 225
Comptes spéciaux d'épargne	2 792 731	2 523 873
Comptes d'épargne études	54 355	50 461
Comptes d'épargne Capital +	228 809	207 616
Comptes d'épargne investissement	11	11
<b>Total</b>	<b>7 071 854</b>	<b>6 578 115</b>

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à terme	1 428 820	1 184 759
Placements en devises	67 508	85 336
Certificat de dépôt	769 200	555 900
Bons de caisse	191 525	175 178
Dettes rattachées	52 787	50 693
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(18 333)	(13 476)
<b>Total Net</b>	<b>2 491 507</b>	<b>2 038 390</b>

### Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 1 688 447 mille dinars contre 1 762 353 mille dinars au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Fonds budgétaires	811 553	767 628
Ressources extérieures	304 189	386 304
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	14
Emprunts obligataires	34 059	42 213
Autres emprunts matérialisés	196 821	156 425
Emprunts subordonnés	152 062	111 804
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 086	5 300
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6 715	2 056
Autres fonds empruntés	173 689	286 671
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 260	3 938
<b>Total</b>	<b>1 688 447</b>	<b>1 762 353</b>

## Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 825 245 mille dinars contre 667 464 mille dinars au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Organismes sociaux	6 952	6 127
Personnel	115	79
Etat et collectivités locales	34 517	6 649
Fournisseurs	38 916	38 021
Commissions de garantie et de change	4 235	3 921
Exigibles après encaissement	143 320	(29 142)
Provisions pour risques et charges	360 849	374 603
Impôts sur les sociétés	14 843	73 171
Comptes de régularisation passifs	89 221	95 484
Divers	132 277	98 551
<b>Total</b>	<b>825 245</b>	<b>667 464</b>

## 4.3- CAPITAUX PROPRES

### Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	238 000	238 000
Réserves consolidées	1 357 399	1 302 061
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice consolidé	42 857	71 028
<b>Total</b>	<b>1 638 256</b>	<b>1 611 089</b>

A la date du 31-12-2025, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 638 256 mille dinars contre 1 611 089 mille dinars au 31 décembre 2024.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	1 373 035	47 335	1 420 370	1 321 078	68 414	1 389 492
BH SICAF	752	283	1 035	794	(117)	677
TFB	(48 817)	(8 412)	(57 229)	(44 919)	(3 957)	(48 876)
STIMEC	-	-	-	(2 848)	(806)	(3 654)
BH INVEST	4 561	246	4 807	3 487	1 313	4 800
SICAV BH-Obligataire	(5 181)	675	(4 506)	(5 209)	710	(4 499)
BH ASSURANCES	22 668	4 479	27 147	21 566	3 224	24 790
BH EQUITY	3 675	(1 063)	2 612	3 481	(115)	3 366
BH IMMO	(4 493)	(3 275)	(7 768)	(3 527)	(667)	(4 194)

BH RECOUVREMENT	3 916	701	4 617	3 515	452	3 967
BH LEASING	7 183	1 583	8 766	4 855	2 277	7 132
SICAV BH-Capitalisation	100	305	405	(212)	300	88
<b>Total</b>	<b>1 357 399</b>	<b>42 857</b>	<b>1 400 256</b>	<b>1 302 061</b>	<b>71 028</b>	<b>1 373 089</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2025 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 237	249	7 486	7 274	(103)	7 171
STIMEC	-	-	-	(3 198)	(1 063)	(4 261)
BH INVEST	2 956	149	3 105	2 306	794	3 100
SICAV BH-Obligataire	101 519	7 064	108 583	80 967	5 946	86 913
BH ASSURANCES	63 027	8 623	71 650	60 150	6 221	66 371
BH EQUITY	9 296	(937)	8 359	9 125	(102)	9 023
BH IMMO	(2 748)	(2 317)	(5 065)	(2 070)	(472)	(2 542)
BH RECOUVREMENT	1 102	199	1 301	989	128	1 117
BH LEASING	12 602	1 153	13 755	10 888	1 677	12 565
SICAV BH-Capitalisation	47 089	3 080	50 169	24 218	1 670	25 888
<b>Total</b>	<b>242 080</b>	<b>17 263</b>	<b>259 343</b>	<b>190 649</b>	<b>14 696</b>	<b>205 345</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'exercice en dinars (1)	42 857 308	71 027 715
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>0,900</b>	<b>1,492</b>

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>238 000</b>	<b>1 297 701</b>	<b>4 360</b>	<b>71 028</b>	<b>1 611 089</b>	<b>190 648</b>	<b>14 696</b>	<b>205 344</b>
Affectation résultat	-	71 028	-	(71 028)	-	14 696	(14 696)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(19 040)	-	-	(19 040)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(7 933)	-	(7 933)
Variation capital SICAV intégrés	-	14 412	-	-	14 412	41 808	-	41 808
Modifications comptables	-	(500)	-	-	(500)	(2 778)	-	(2 778)
Variation fonds social	-	778	-	-	778	271	-	271

Résultat de l'exercice	-	-	-	42 857	42 857	-	17 262	17 262
Variation écart de conversion	-	-	382	-	382	(1 842)	-	(1 842)
Variation du périmètre de consolidation	-	(11 815)	93	-	(11 722)	7 210	-	7 210
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>238 000</b>	<b>1 352 564</b>	<b>4 835</b>	<b>42 857</b>	<b>1 638 256</b>	<b>242 080</b>	<b>17 262</b>	<b>259 342</b>

### Note 13 - Engagements donnés

#### Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2025 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs éventuels</b>	<b>14 323</b>	<b>2 773 596</b>	-
Caution et aval	14 323	534 511	-
Crédit documentaire	-	278 960	-
Actifs donnés en garantie	-	1 960 125	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Bons de trésor affectés en garantie	1 101 613	433 979
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
<b>TOTAL</b>	<b>1 960 125</b>	<b>1 292 490</b>

#### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2025 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>1 068 603</b>	<b>28 100</b>
De financement	-	1 068 603	-
Sur titres	-	-	28 100

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>			
Crédits notifiés non utilisés- CCT et CMLT et FNAH	997 584	-	719 421
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	-	719 421	-
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	68 562	70 893	70 893
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	635	657	657
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	365	425	425
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457	1 457
<b>Total</b>	<b>1 068 603</b>	<b>792 853</b>	<b>792 853</b>

#### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2025 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat	
<b>Engagements reçus</b>	<b>65 213</b>		-	-
de financement	65 213		-	-

#### Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2025 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat	
<b>Engagements reçus</b>	<b>69 106</b>	<b>3 667 622</b>		-
de garantie de la clientèle	69 106	3 667 622		-

### 4.5- ETAT DE RESULTAT

#### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 007 419 mille dinars au 31/12/2025 contre 1 075 653 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	55 913	49 335	49 335
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	310	278	278
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	13 988	9 488	9 488
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	719 289	801 877	804 250
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 995	99 221	99 221
Intérêts de retard sur crédits	66 725	47 140	47 140
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	28 079	71 178	25 765
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	9 723	9 723
Reports sur opérations de change à terme de couverture	1 354	2 332	2 332
Commissions sur engagements de garantie	15 687	17 625	17 625
Commissions sur lettres de garantie	321	319	319
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 812	5 276	5 276
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 944	4 900	4 900
Commissions sur billets de trésorerie	4	1	1
<b>Total</b>	<b>1 007 419</b>	<b>1 118 695</b>	<b>1 075 653</b>

#### Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 339 435 mille dinars au 31/12/2025 contre 339 392 mille dinars au 31/12/2024.

Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>55 537</b>	<b>59 420</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	403	100
Commissions sur effets à l'escompte	604	753
Commissions sur opérations diverses sur effets	1 393	432
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	5 814	12 841
Commissions sur opérations de virements	24 305	24 519

Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	23 017	20 774
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>5 043</b>	<b>3 308</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	271	187
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 369	3 030
Commissions sur virements et chèques en devises	403	91
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>2 448</b>	<b>1 784</b>
<b>Autres commissions</b>	<b>77 465</b>	<b>87 189</b>
Commissions sur opérations monétiques	20 813	17 328
Commissions d'étude	39 129	49 866
Commission de gestion	267	2 541
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	17 256	17 454
<b>Primes émises nettes</b>	<b>198 942</b>	<b>187 691</b>
<b>Total</b>	<b>339 435</b>	<b>339 392</b>

### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2025, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 70 717 mille dinars contre 62 338 mille dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Gains nets sur titres de transaction	11 573	16 310	16 310
Gains nets sur titres de placement	35 445	24 928	22 470
Gains nets sur opérations de change	23 699	23 558	23 558
<b>Total</b>	<b>70 717</b>	<b>64 796</b>	<b>62 338</b>

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Produits sur BTA	3 586	3 721	3 721
Produits sur BTCT	7 987	12 589	12 589
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	34 134	24 943	22 485
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	1 309	-	-
Gains nets sur opérations de change	45 503	49 376	49 376
<b>Total des produits</b>	<b>92 519</b>	<b>90 629</b>	<b>88 171</b>
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	2	(15)	(15)
Pertes nettes sur opérations de change	(21 804)	(25 818)	(25 818)
<b>Total des charges</b>	<b>(21 802)</b>	<b>(25 833)</b>	<b>(25 833)</b>
<b>Total</b>	<b>70 717</b>	<b>64 796</b>	<b>62 338</b>

## Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2025, le revenu du portefeuille d'investissement est de 290 136 mille dinars contre 205 167 mille dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 352	3 641	3 641
Intérêts et revenus des titres d'investissements	286 499	198 828	201 286
Jetons de présence perçus	285	240	240
<b>Total</b>	<b>290 136</b>	<b>202 709</b>	<b>205 167</b>

## Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2025, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 749 167 mille dinars contre 734 900 mille dinars au 31/12/2024 détaillés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(64 186)	(83 579)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(17 256)	(13 773)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(45 188)	(53 415)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 408)	(1 389)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(242 829)	(237 774)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(215 581)	(191 856)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(522)	(7 491)
Intérêts sur ressources spéciales	(11 543)	(20 379)
Emprunts obligataires	(19 918)	(17 275)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(5 461)	(11 021)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(119 729)	(91 788)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(102)	(77)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 444)	(5 083)
<b>Total</b>	<b>(749 167)</b>	<b>(734 900)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 362 020 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 344 701 mille dinars au 31 décembre 2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(582 850)</b>	<b>(631 146)</b>	<b>(631 146)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(305 825)	(250 367)	(250 367)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(74 740)	(61 817)	(61 817)
Variation de la provision pour sinistres	(11 365)	(2 516)	(2 516)
Variation des autres provisions techniques	(17 439)	(34 189)	(34 189)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	(8 967)	(8 967)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(164 567)	(236 476)	(236 476)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(7 091)	(8 827)	(8 827)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 823)	(27 987)	(27 987)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>220 830</b>	<b>241 032</b>	<b>286 445</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	160 684	178 399	178 399
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	31 129	62 890	62 890
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	5 733	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(174)	(257)	(257)
Reprise des intérêts et produits réservés - cession et radiation	23 458	-	45 413
<b>Total</b>	<b>(362 020)</b>	<b>(390 114)</b>	<b>(344 701)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 1 960 dinars au 31 décembre 2025 contre 5 926 dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(5 000)</b>	<b>(8 237)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(13 928)	(9 160)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	8 928	923
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
<b>Reprise/ prov et résultat des correctios de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>3 040</b>	<b>2 311</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	-	-
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	3 040	2 311
<b>Total</b>	<b>(1 960)</b>	<b>(5 926)</b>

## Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2025, les autres produits d'exploitation totalisent 12 499 dinars contre 13 115 dinars au 31/12/2024. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Autres produits accessoires	5 130	11 199	8 826
Produits sur opérations d'assurance	4 251	2 536	2 536
Autres charges non imputables	1 376	971	971
Récupération de frais postaux	1 044	155	155
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	698	627	627
<b>Total</b>	<b>12 499</b>	<b>15 488</b>	<b>13 115</b>

## Note 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 5 059 dinars au 31 décembre 2025 contre 1 383 dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(6 860)</b>	<b>(1 111)</b>
Pertes exceptionnelles	(6 860)	(1 111)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>11 919</b>	<b>2 494</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	30	478
Profits exceptionnels	11 889	2 016
<b>Total</b>	<b>5 059</b>	<b>1 383</b>

## Note 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés	(888)	(539)
Impôts sur les sociétés	(14 843)	(45 768)
<b>Total</b>	<b>(15 731)</b>	<b>(46 307)</b>

#### 4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### Note 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2025 ont atteint un montant de 428 171 mille dinars contre 229 801 mille dinars en fin de période 2024, soit une variation négative de 198 371 mille dinars.

	2025	2024	Variation
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	227 811	392 214	(164 403)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(321 005)	(420 842)	99 837
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(128 873)	(25 410)	(103 463)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 697	25 055	(1 358)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(198 370)</b>	<b>(28 983)</b>	<b>(169 387)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(229 801)	(200 818)	(28 983)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(428 171)</b>	<b>(229 801)</b>	<b>(198 370)</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2025	2024
Comptes Nostri en dinars	24 498	10 761
Comptes IBS	33 059	28 100
Caisse en dinars	54 949	44 567
Caisse en devises	(289)	2 637
Avoirs chez la BCT en dinars	19 257	16 921
Change manuel	7 356	4 063
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	65 000	102 000
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	11
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	25 892	116 836
Avoirs chez la BCT en devises	12 161	20 504
Comptes Nostri en devises	1 654	3 471
Prêts aux établissements financiers < 90J	200	7
Prêts à la BCT en devises < 90 j	340 733	42 314
Comptes de chèques postaux-CCP	285	284
Comptes ordinaires TGT en dinars	668	830
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	(15 094)	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(998 500)	(621 000)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	(2 107)
<b>Total</b>	<b>(428 171)</b>	<b>(229 801)</b>

#### 4-7-Note Informations relatives aux facteurs ESG :

(Conformément au communiqué du CMF du 13 février 2026)

##### \*NOTE BH BANK

#### 1- Contexte réglementaire :

En application du communiqué du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026, la BH Bank présente, dans les notes aux états financiers les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Cette communication s'inscrit dans une phase progressive d'alignement avec les référentiels internationaux, notamment les normes IFRS S1 et S2 relatives à la durabilité, et sur l'application des dispositions des paragraphes 18 et 83 du cadre conceptuel de la comptabilité promulguée par le décret n° 86-2459 du 30/12/1996.

#### 2- Modèle d'activité et exposition aux risques ESG :

La Banque exerce principalement des activités de financement au profit des particuliers et des entreprises.

A ce titre, elle est exposée indirectement aux risques ESG à travers :

- La qualité de crédit de ses contreparties
- La valeur des garanties, notamment immobilières
- L'évolution des conditions économiques et réglementaires

#### 3- Gouvernance des risques ESG :

La supervision des enjeux ESG est assurée dans le cadre des structures de gouvernance existantes, notamment :

- Le Conseil d'Administration
- Le Comité des Risques
- Un Comité RSE/ESG, présidé par la Direction Générale

Les risques climatiques feront l'objet d'une intégration progressive dans les dispositifs de gestion des risques de la banque.

#### 4- Stratégie ESG :

La banque décline sa stratégie ESG en quatre axes structurants, intégrés à sa stratégie globale et susceptibles d'influencer certaines hypothèses comptables, perspectives financières ou principaux agrégats des états financiers.

- **Axe 1** – Gouvernance éthique et transparente :

Le renforcement des dispositifs de transparence, de conformité et de gestion des risques contribue à fiabiliser l'information financière et à limiter les incertitudes comptables.

- **Axe 2** – Engagement social envers les collaborateurs :

Les initiatives en matière d'inclusion, de formation et de bien-être peuvent impacter les charges futures liées aux ressources humaines et influencer les projections financières.

- **Axe 3** – Finance responsable et réduction de l'empreinte carbone :

Les engagements en matière de finance durable et de transition environnementale orientent les choix d'investissement et les coûts opérationnels, pouvant affecter certains agrégats financiers.

- **Axe 4** – Innovation et inclusion financière :

Le développement de solutions innovantes et l'élargissement de l'accès aux services financiers soutiennent la croissance et influencent les investissements technologiques ainsi que les perspectives de revenus.

## **5- Identification des risques climatiques :**

### **1. Risques physiques**

Les risques physiques sont liés aux impacts directs du changement climatiques, susceptibles d'affecter :

- Les actifs financés
- La valeur des garanties immobilières
- La capacité de remboursement des emprunteurs

### **2. Risques de transition**

Les risques de transition résultent :

- Des évolutions réglementaires
- Des changements technologiques
- Des mutations des préférences du marché

Ces éléments peuvent impacter certains secteurs financés par la Banque.

## **6- Incidences sur les états financiers :**

### **1. Risque de crédit**

Les risques ESG et climatiques sont susceptibles d'affecter les paramètres de risques de crédit, notamment :

- La probabilité de défaut des contreparties
- La valeur des garanties

A la date d'arrêté des états financiers, ces risques ne font pas l'objet d'une quantification spécifique dans les modèles de pertes de crédit attendues.

### **2. Dépréciation des actifs**

La banque prend en considération, dans ses analyses d'affecter la valeur recouvrable de ses actifs, sans qu'un impact significatif lié spécifiquement aux facteurs climatiques n'ait été identifié à ce stade.

### **3. Continuité d'exploitation**

Sur la base des informations disponibles, la Banque considère que les risques ESG et climatiques ne remettent pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation à court terme.

## **7- Exposition sectorielle :**

La banque présente une concentration de ses engagements dans certains secteurs, notamment :

- Le secteur immobilier : 9,4 %
- Les financements aux particuliers : 25,2 %
- Le tourisme : 1,6 %
- L'agriculture : 1,3 %

Ces expositions pourraient être sensibles aux évolutions liées aux facteurs environnementaux et réglementaires.

A ce stade, aucune quantification détaillée de l'exposition aux risques climatiques n'a été finalisée.

## **8- Information ESG disponible :**

Les informations ESG publiées par la banque reposent sur les données en cours de structuration.

### **Indicateurs environnementaux :**

▪ Consommations énergétiques

	ANNEE 2025			
	Consommation énergétique (Dinars/m <sup>2</sup> .an)	Consommation énergétique (KWh/m <sup>2</sup> .an)	Ratio énergétique de référence	
			À l'échelle internationale	En Tunisie
Siège social BH	29 DT/m <sup>2</sup> .an	103 KWh/m <sup>2</sup> .an	91 à 170 kWh/m <sup>2</sup> .an	100 à 250 kWh/m <sup>2</sup> .an
Réseau BH par local	De 44 à 70 DT/m <sup>2</sup> .an	De 80 à 130 KWh/m <sup>2</sup> .an		
Bâtiment BH-El Mghira (Local archive)	7 DT/m <sup>2</sup> .an	12 KWh/m <sup>2</sup> .an	9,1 à 51 kWh/m <sup>2</sup> .an	10. à 75 Wh/m <sup>2</sup> .an

\* Source : Rapport d'audit énergétique validé par l'ANME

\* Consommation totale d'eau (siège, agences et bâtiments centraux) en mètres cubes pour l'année 2025 : 55 526 m<sup>3</sup>

- Majels : 76 dossiers débloqués soit 1.322 mD

**Indicateurs sociaux :**

- Effectif : **1 853**
- Taux des femmes : **53% Femmes**
- Taux des Hommes : **47% Hommes**
- Nombre moyen d'heures de formation par employé : **7,6 H /collaborateur / an**
- Taux d'encadrement : **70%**
- Taux d'absentéisme : **3,91%**

**Indicateurs sociétaux :**

- FOPROLOS : 528 dossiers débloqués soit **60, 25 MD**
- Masken Awel : 84 dossiers débloqués soit **2,4 MD**
- Plan Epargne logement : L'encours de la BH Bank a évolué de 787 MD au 31/12/2024 à 777 MD au 31/12/2025, soit un flux négatif de -12,5 MD, dû au nivellement des soldes des comptes dormants en application des dispositions de l'article 43 de la loi de finances 2025, et ce malgré l'ouverture de 4 641 nouveaux comptes

**Indicateurs de gouvernance :**

- % Administrateurs Indépendants : **22,22% (2/9)**
- % Des femmes : **11,11% (1/9)**
- Séparation DG/PCA : oui
- Publication du premier rapport de durabilité (la BH Bank étant la première banque publique ayant publié ce rapport) après sa validation par le Conseil d'Administration
- Le maintien de la certification AML 30000 dédiée à la Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du terrorisme (LBC/FT)

- Le maintien de la certification MSI 20000 dédiée à la résilience et performance financière
- Le maintien de la certification ISO 9001 :2015 dédiée au Système Management Qualité « Domaine d'activité Opérations bancaires à l'international »

### 9- Travaux en cours :

La banque a engagé plusieurs actions visant à renforcer la prise en compte des enjeux ESG notamment :

- La mise en place d'un outil de calcul du bilan carbone de façon périodique est en cours, afin de disposer d'un dispositif permettant de mesurer et de suivre les émissions de gaz à effet de serre de la banque.
  - Engagement de projets comprenant l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains sites de la banque, la récupération des eaux pluviales ainsi que l'isolation thermique des toitures.
  - Développement d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux permettant l'octroi de financements, ainsi que l'identification et la validation des risques environnementaux et sociaux des projets concernés, dans le cadre de l'application de la politique environnementale et sociale
- Développement de financements verts afin de soutenir la transition écologique et orienter les ressources vers des projets à impact positif.

### 10- Limités des informations présentées :

Les informations communiquées dans la présente note reposent sur des hypothèses et des données disponibles à la date d'arrêté.

Compte tenu de niveau actuel de maturité des dispositifs ESG, elles sont susceptibles d'évoluer dans les exercices futurs.

### 11- Perspectives :

La banque veillera à respecter les exigences réglementaires en matière d'évolution des risques ESG et climatiques, en cohérence avec les meilleures pratiques internationales.

### \*NOTE BH ASSURANCES

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises, BH Assurance a mené plusieurs actions structurantes couvrant les dimensions sociétale, environnementale et innovation.

Sur le plan sociétal et culturel, BH Assurance a soutenu le festival de Carthage en tant que sponsor, contribuant ainsi à la promotion de la culture et à l'animation de la vie locale. Cet engagement s'est accompagné de la mise en place d'une couverture d'assurance (Responsabilité Civile) au profit des participants et des présents, traduisant une prise en compte concrète des enjeux de sécurité, de protection des personnes et de responsabilité vis-à-vis du public et des organisateurs.

En matière environnementale, BH Assurance a franchi une étape importante en signant un contrat de transition carbone avec le cabinet Proverdy, expert en accompagnement environnemental. Ce partenariat permet de mesurer précisément les émissions carbone de BH Assurance, d'analyser ses performances environnementales et de définir un plan d'actions structuré visant à réduire durablement son empreinte carbone.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et d'alignement avec les enjeux climatiques actuels.

Dans le volet santé et bien-être, BH Assurance a organisé une campagne interne à l'occasion d'Octobre Rose, destinée à sensibiliser le personnel à la prévention du cancer du sein. Cette action, volontairement simple et fédératrice, a mobilisé l'ensemble des collaborateurs autour du port de la couleur rose et d'une prise de photos collectives, renforçant l'esprit d'appartenance et l'engagement autour d'une cause de santé publique.

Enfin, dans une logique d'innovation et d'anticipation des transformations du secteur, BH Assurance a organisé l'événement NEXT by BH Assurance– Deux défis IA, ayant pour objectif de réinventer l'assurance de demain à travers l'intelligence artificielle.

Cet événement a permis d'explorer de nouvelles approches, de stimuler la réflexion collective et de positionner BH Assurance comme un acteur engagé dans l'innovation responsable et la transformation digitale.

#### **\*NOTE BH LEASING**

BH Leasing (BHL) a structuré sa démarche de responsabilité sociétale autour d'un système de gestion ESG visant à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités et processus de décision.

Dans ce cadre, BHL s'appuie sur les principales lignes directrices et cadres internationaux en matière de durabilité, notamment les lignes directrices de l'ISO 26000, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, les standards de performance de la SFI (IFC), ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le reporting extra-financier sera élaboré en référence aux standards GRI (Global Reporting Initiative), permettant d'assurer la transparence et la comparabilité des informations publiées.

La stratégie ESG de BHL vise à maîtriser ses impacts directs et indirects, promouvoir des pratiques responsables et renforcer l'amélioration continue de sa performance durable.

Les principaux risques ESG identifiés concernent :

- Les risques environnementaux, liés notamment au financement d'activités à impact environnemental, aux exigences réglementaires et aux risques climatiques ;
- Les risques sociaux, incluant la diversité, la santé et sécurité au travail, ainsi que les relations avec les parties prenantes ;
- Les risques de gouvernance, tels que les risques de corruption, de non-conformité et d'atteinte à la réputation.

Ces risques font l'objet d'une cartographie dédiée et sont encadrés par des politiques internes, des procédures de due diligence ESG, ainsi qu'un dispositif de suivi et de reporting régulier.

#### **4-8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la BH Bank**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

**I. Rapport sur les états financiers consolidés**

**1. Opinion avec réserves**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe de la BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la BH BANK au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**2.1 Le système d'information de la Banque (société mère) accuse des insuffisances significatives qui impactent particulièrement les procédures de contrôle et de restitution de l'information financière.**

Ces insuffisances se traduisent notamment par des difficultés dans l'affectation individualisée des produits par client, faute d'outils auxiliaires permettant une traçabilité exhaustive, ainsi que par une réconciliation incomplète des flux et des opérations, marquée par la persistance de suspens non apurés, de comptes non justifiés et d'écarts entre les soldes comptables et les justificatifs.

Par ailleurs, des difficultés ont été relevées lors de l'arrêté du tableau des engagements, en lien notamment avec la multiplicité des sources d'information, le recours à des traitements manuels et l'absence d'une base de données exhaustive des garanties reçues.

Nous avons également relevé une justification insuffisamment probante des fonds budgétaires, des fonds gérés ainsi que des déséquilibres entre certains comptes du bilan et de l'hors-bilan

traduisant des faiblesses dans les processus de suivi et divulgation des informations sur les engagements de l'hors-bilan.

Ces insuffisances ont eu pour conséquence de restreindre l'étendue de nos diligences et d'affecter notre capacité à apprécier, avec le niveau d'assurance requis, la fiabilité et l'exhaustivité de certaines informations financières présentées par la Banque.

2.2 Dans le cadre du projet de mise en place du système d'information bancaire T24 engagé depuis l'exercice 2019, ainsi que, plus généralement, au titre de certaines prestations externes, la banque (société mère) applique une pratique récurrente de capitalisation de charges de personnel et de dépenses liées à des études, actions de formation et prestations de conseil.

Nos travaux ont mis en évidence que certaines de ces dépenses, par leur nature, ne contribuent pas directement au développement technique du système ni à sa mise en état de fonctionnement et ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Par ailleurs, la durée de mise en œuvre du projet, initialement estimée à deux ans, s'étend désormais sur près de sept années sans que le système ne soit pleinement opérationnel, constituant un indicateur susceptible de remettre en cause la poursuite de la capitalisation ainsi que la recouvrabilité des coûts immobilisés.

Le maintien à l'actif de ces dépenses, dont le montant cumulé excède le coût d'acquisition du système (42 millions de dinars de dépenses capitalisées, incluant charges de personnel et études, contre 32 millions de dinars pour le coût d'acquisition du système), est susceptible de conduire à une présentation ne reflétant pas pleinement la réalité économique des charges supportées.

En l'absence d'une ventilation fiable des dépenses en question, nous n'avons pas été en mesure d'estimer le montant des charges qui auraient dû être constatées en résultat au titre des exercices concernés.

2.3 La banque (société mère) ne dispose pas d'une base exhaustive et documentée des garanties reçues en couverture des engagements de la clientèle. En pratique, les informations relatives aux sûretés ne sont recensées et intégrées dans le tableau des engagements que pour les relations classées, les services de la banque procédant à une saisie manuelle des garanties principalement pour les besoins du calcul des provisions.

Dans ces conditions, la banque (société mère) applique, pour les engagements dont le montant est inférieur à 50 mille dinars, un taux moyen de provisionnement déterminé sur la base des engagements d'un montant supérieur à ce seuil. Ce taux intègre l'effet des garanties associées aux engagements les plus importants, alors même qu'aucune garantie n'est considérée pour les engagements de montant inférieur, ce qui est de nature à conduire à une inadéquation du niveau de provisionnement requis au regard des dispositions prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Sur la base des informations disponibles, nous ne sommes pas en mesure d'estimer de manière fiable l'impact de cette méthode sur le niveau des provisions constituées.

2.4 La consolidation par mise en équivalence d'une société du groupe a été effectuée sur la base d'états financiers non audités relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier de manière fiable l'impact que pourrait avoir la prise en compte de la situation financière définitive au 31 décembre 2025 de ladite société sur sa mise en équivalence ainsi que sur les états financiers consolidés du groupe BH BANK.

2.5 L'intégration globale de deux SICAV, filiales de la banque, a été réalisée sur la base de pourcentages de contrôle et d'intérêts déterminés en fonction du nombre de titres détenus par la société mère à la date de création de ces deux SICAV.

Toutefois, lors de l'élimination des titres et de la détermination des capitaux propres consolidés, la valeur totale des titres détenus par la société mère a été retenue.

Cette divergence dans les méthodes retenues est de nature à affecter la cohérence du traitement de consolidation et la fiabilité des capitaux propres consolidés.

2.6 Les créances bancaires cédées par la BH BANK (société mère) à sa filiale BH Recouvrement ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidée, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après élimination des résultats de cession interne.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances pourrait nécessiter la constatation de provisions complémentaires, avec un impact potentiel sur la situation financière et la performance du groupe.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **3.1 Classification des créances et estimation des provisions**

##### Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la BH BANK au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit. À cet effet, il y a lieu de reporter l'absence d'une base des garanties exhaustives.

### Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le groupe, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque (société mère) repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le groupe.

### **3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions**

#### Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 347 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du groupe.

#### Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### **3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA**

#### Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la BH BANK (société mère).

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille BTA de la Banque (société mère) et ses créances rattachées porté en AC05 en application de la politique précitée, s'élève à 2 414 millions de dinars.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque (société mère) quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque (société mère) concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque (société mère) et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

### **3.4 Périmètre de Consolidation**

#### Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe BH BANK est composé, outre la société mère, de 10 sociétés dont 9 sociétés intégrées globalement et 3 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 6 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe BH BANK, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### **4 Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

#### **4.1 Facteurs de vulnérabilité financière**

Nous attirons l'attention des lecteurs des états financiers sur l'apparition de signes de pression sur les performances de la banque (société mère) ainsi qu'une exposition à des risques structurels, dont les effets ont commencé à se révéler de façon plus marquée au cours de la période auditée.

Ces éléments se sont notamment matérialisés par une augmentation des encours sensibles et corrélativement une pression sur les niveaux de provisionnement requis. Ils se reflètent également dans un affaiblissement de la rentabilité, sous l'effet d'un coût du risque élevé ainsi que dans un niveau significatif du coût des ressources, affectant la marge nette d'intérêt.

Nous soulignons également la concentration de certains risques ce qui peut augmenter l'exposition en cas défaut de certaines contreparties majeures et le risque de non-recouvrement d'une part significative des engagements dont les sûretés constituées n'offrent pas toujours une couverture adéquate en cas de défaillance.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons porté ces constats à la connaissance de la direction et du Conseil d'Administration de la banque (société mère).

Le Conseil d'Administration de la société mère a pris acte de ces constats et indiqué engager des actions correctives, incluant le renforcement du dispositif de gestion des risques, la révision des politiques de gestion actif-passif, la rationalisation des conditions de rémunération des ressources ainsi que le renforcement des mécanismes de détection de la dégradation de la qualité des actifs.

Le Conseil d'Administration de la société mère a également indiqué engager des réflexions sur le plan de la gouvernance, afin de renforcer l'indépendance des instances de supervision des risques et le respect des exigences réglementaires relatives aux parties liées.

Nous estimons toutefois utile de porter ces éléments à l'attention des lecteurs du présent rapport, dans la mesure où la non-maîtrise de ces facteurs est susceptible d'impacter la situation financière, les équilibres prudentiels et les perspectives de rentabilité du groupe, et appelle, en conséquence, une vigilance accrue de la part des organes de gouvernance.

#### **4.2 Risque sur une relation significative**

Nous attirons l'attention des lecteurs des états financiers consolidés sur l'exposition importante de la banque (société mère) envers une contrepartie placée en procédure collective, dont l'encours total des engagements s'élève à 479 millions de dinars au 31 décembre 2025.

Nous soulignons aussi que ladite contrepartie entretient des liens commerciaux et financiers avec d'autres clients de la banque (société mère), dont la solvabilité pourrait également être affectée en cas de défaillance.

Cette situation a été signalée à la direction et au Conseil d'Administration de la banque (société mère).

En réaction, la banque (société mère) a procédé à la révision de la classification du risque et au renforcement significatif du niveau de provisionnement, à travers la constitution de dotations complémentaires de 175 millions de dinars, portant ainsi la couverture totale à 263 millions de dinars au 31 décembre 2025.

À ce stade, la banque (société mère) estime que le niveau de couverture constitué est adéquat au regard des pertes attendues, résultant de l'analyse combinée de l'exposition au défaut et de la probabilité de défaut, telle que retenue par ses instances de supervision des risques et de gouvernance, ainsi que des perspectives de redressement de la contrepartie telles qu'exposées dans un courrier de son administrateur judiciaire.

Par ailleurs, des provisions supplémentaires de 31 millions de dinars ont été constituées au titre des engagements sur des contreparties présentant des liens économiques étroits avec cette relation, notamment ses principaux fournisseurs, afin de tenir compte du risque de contagion associé à cette exposition.

Notre opinion sur les états financiers n'est pas modifiée au titre de ce point. Toutefois, nous avons jugé utile d'en porter l'attention aux lecteurs du présent rapport dans la mesure où l'évolution de la situation de cette contrepartie représente un facteur de risque qui exige un suivi particulier.

#### **4.3 Procédure engagée par le conseil de la concurrence**

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte de l'incidence de la procédure engagée par le conseil de la concurrence contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances pendant la période COVID. À ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

#### **4.4 Engagements des entreprises publiques**

Le tableau des engagements de la société mère a été arrêté sous l'hypothèse de couverture par la garantie de l'État des engagements des entreprises publiques qui s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 278 millions de dinars.

À la date du présent rapport, nous n'avons pas reçu l'exhaustivité des décisions définitives de garantie relatives à ces engagements.

#### **4.5 Travaux de consolidation**

Les travaux de consolidation ont été effectués en l'absence des rapports des commissaires aux comptes d'une filiale sur un périmètre composé de 9 filiales.

#### **5 Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Le rapport de gestion appelle, de notre part, les mêmes commentaires exprimés dans notre opinion d'audit et dans les paragraphes d'observation donnés en post opinion.**

#### **6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de

détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne du groupe BH BANK.

Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos travaux d'évaluation ont porté principalement sur l'observation des procédures de consolidation et la consultation des rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe et, éventuellement, la considération d'aspects importants relevés dans ces rapports.

Il ne nous appartient pas de procéder à des investigations et/ou diligences spécifiques en vue de la détection de défaillances dans le système de contrôle interne des sociétés du groupe.

Ce système appelle de notre part les constats suivants :

- Au niveau de la société mère, une lettre de contrôle interne a été adressée à la Direction Générale, faisant état des insuffisances relevées, portant notamment sur la qualité du système d'information, qui, à notre avis, demeure insuffisamment adapté aux exigences d'un dispositif de contrôle interne efficace, en particulier en matière de traçabilité et de restitution de l'information financière.
- Au niveau du groupe, nous avons observé des faiblesses en matière d'homogénéisation et d'harmonisation des pratiques, de traitement des opérations intra-groupe, ainsi que de structuration des processus de reporting financier et d'arrêté des comptes des filiales.

Nous soulignons également un retard dans le processus d'arrêté des comptes consolidés, notamment en raison de la communication tardive des états financiers des sociétés intégrées, généralement transmise postérieurement à l'arrêté des comptes de la société mère.

Nous avons également relevé que la contribution des sociétés du groupe à la formation du résultat consolidé et à la performance globale du groupe demeure limitée au regard des ressources qui leur sont allouées, ce qui appelle une attention particulière en matière de pilotage et d'efficacité économique des entités.

Ces constats appellent l'élaboration et la diffusion d'un guide d'arrêté des comptes consolidés, définissant des procédures homogènes et des calendriers contraints, ainsi qu'à la formalisation de règles de reconnaissance réciproque des opérations intra-groupe, en vue d'assurer la cohérence et la fiabilité des données consolidées.

## 2. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Une seule situation de participation croisée entre les filiales du groupe BH Bank a été constatée.

Tunis, le 14 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CNW-CWG

Fathi Saidi



Groupement UAT-PROAUDIT-FINACO

Abdellatif Abbès

